



Cofinancé par
l'Union européenne



CONSTRUIRE UN AVENIR MEILLEUR

**LIVRE BLANC POUR
PROMOUVOIR
L'INTERVENTION PRÉCOCE
AUPRÈS DE LA PETITE
ENFANCE EN EUROPE**

RÉSUMÉ

www.earlybrain.eu



© 2025 par le Partenariat EarlyBrain

Cette publication, intitulée « Construire un avenir meilleur : Livre blanc pour faire progresser l'intervention précoce en Europe », est sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0).

Vous êtes libre de :

- Partager – copier et redistribuer le matériel sur tout support ou format.
- Adapter – remixer, transformer et créer à partir du matériel.
-

Selon les conditions suivantes :

- Attribution – Vous devez créditer de manière appropriée, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées.
- Pas d'Utilisation Commerciale – Vous ne pouvez pas utiliser ce matériel à des fins commerciales.
- Partage dans les Mêmes Conditions – Si vous modifiez, transformez ou créez à partir du matériel, vous devez distribuer vos contributions sous la même licence que l'original.

Pour consulter une copie de cette licence, visitez : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Ce projet a reçu un financement du programme Erasmus+ de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de subvention n° 2022-1-ES01-KA220-ADU-000088960.

Les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles de l'auteur et du consortium Earlybrain ; l'UE/la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Résumé

Le document suivant résume les principales informations présentées dans **Construire un avenir meilleur : un livre blanc pour promouvoir l'intervention précoce auprès de la petite enfance en Europe**.

Ce document s'appuie sur les résultats du [projet Erasmus+ EarlyBrain](#) et sur l'analyse des politiques au niveau national en Belgique, en Italie et en Espagne. Il vise à soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données empiriques en matière d'intervention dans la petite enfance/de l'enfant (IPPE/IPE) à travers l'Europe. Le document est organisé de la façon suivante :

1. **Introduction au concept d'IPPE/IPE** avec une présentation de son développement historique, de ses principales caractéristiques et de pratiques inspirantes venant du Portugal, de l'Ukraine, et, ensemble, des États-Unis, du Brésil et de l'Australie.
2. **Fiches d'information par pays sur la Belgique, l'Italie et l'Espagne** présentant leurs cadres nationaux respectifs encadrant l'IPE, des bonnes pratiques et une analyse comparative mettant en évidence les défis communs et le potentiel de transférabilité à d'autres pays de chaque bonne pratique.
3. **Recommandations politiques** à l'intention des décideurs politiques de l'UE, des États membres et des prestataires de services, ainsi que des lignes directrices pour mesurer l'analyse d'impact et une mise en œuvre efficace des services d'IPE.

Qu'est-ce que l'IPE ?

L'IPE fait référence aux services qui soutiennent les jeunes enfants qui ont ou sont à risque de retards de développement ou de handicaps dus à des facteurs biologiques ou environnementaux, et leurs familles. Le premier chapitre du Livre blanc décrit le développement de l'IPE du point de vue de la recherche et met en évidence les avancées juridiques internationales et européennes. Il présente la transition de l'IPE d'un modèle médical, traditionnellement mené dans des contextes de réadaptation qui excluaient les parents et se concentraient sur la résolution des « déficits » de l'enfant, à une approche holistique intégrant l'enfant dans sa famille et sa communauté. Cette approche **met l'accent sur les points forts de l'enfant et de sa famille**, en les impliquant activement et en les responsabilisant. Elle **s'aligne sur les cadres politiques internationaux fondés sur les droits, tels que les Conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant et des personnes en situation de handicap**. En outre, l'IPE joue un rôle crucial dans la **prévention de l'institutionnalisation**. En répondant aux besoins de la famille, il prévient le placement des enfants en institution et favorise la transition du placement en institution au soutien au sein de la famille et de la communauté.

Dans le même chapitre, trois exemples internationaux qui servent de références clés pour l'IPE sont présentés. Les principales caractéristiques, les avantages, les défis et le potentiel de transférabilité sont décrits.

- **Portugal, Système national d'intervention précoce (SNIPI) :** Développé à la fin des années 90, il garantit des services accessibles et centrés sur la famille grâce au dépistage précoce, à l'identification et au soutien personnalisé aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs familles.
- **Ukraine, Service d'intervention auprès de la petite enfance:** Lancé en 2002, il soutient les enfants de 0 à 4 ans. Sa méthodologie est alignée sur les approches les plus avancées pour promouvoir la participation des enfants et le bien-être de la famille, avec un soutien continu malgré les déplacements et les déplacements. Les méthodes comprennent des entretiens, du coaching, des techniques non interventionnistes et des vidéos. Les points forts résident dans l'inclusion, des objectifs fonctionnels et la formation d'experts.
- **Le réseau d'apprentissage de base:** Lancé à l'Université Harvard en 2015, il vise à engager les relations entre les soignants et les enfants, en particulier dans les communautés marginalisées, en utilisant des méthodes basées sur la recherche dès la naissance. Il implique des professionnels de la santé et du soutien et partage des ressources pratiques (vidéos, fiches-conseils, trousse d'outils) par le biais de milieux communautaires, de plateformes en ligne et de médias.

Comparative analysis of Belgium, Italy and Spain

Le chapitre présentant les fiches d'information par pays décrit l'état d'avancement dans ces trois pays, en mettant en évidence leurs cadres juridiques et leurs modèles de mise en œuvre de l'IPE. Ce chapitre comprend **trois exemples de bonnes pratiques** par pays offrant un soutien familial aux professionnels et aux autorités locales. Pour chaque pratique une description complète est fournie comprenant l'organisation qui la met en œuvre, le public cible, la manière dont le service est géré, ses principaux points forts et défis, ainsi que le potentiel de transférabilité du modèle.

L'offre de services comprend :

- Des événements et des activités pour **connecter et engager les familles ;**
- Accès aux **activités de loisirs** (aires de jeux, activités récréatives, culture) et sportives à l'intérieur et à l'extérieur des écoles pour les enfants et leurs familles ;

- La mise à disposition de services de garde d'enfants et les services d'intervention pour les bébés et les tout-petits sont coordonnés entre l'éducation, la santé et les services sociaux.

Les défis et les obstacles communs aux trois pays sont les suivants :

- **L'absence de cadres standardisés** est considérée comme un défi majeur dans tous les pays.
- **L'absence de définitions régionales harmonisées** peut conduire à une **mise en œuvre régionale inégale**, avec des systèmes d'IPE décentralisés et des définitions différentes en Belgique et en Espagne, ainsi que de grandes disparités entre les régions en Italie.
- En outre, **l'insuffisance de la coordination intersectorielle** entre la santé, l'éducation et les services sociaux est considérée comme une faiblesse majeure dans les trois pays.
- Le **manque de financement**, tant pour les politiques globales que pour les pratiques individuelles, qui peut exacerber les inégalités d'accès et de qualité des soins.
- Le manque de **personnel qualifié et les possibilités limitées de développement professionnel** constituent un défi pour de nombreux cabinets, combinés au manque d'engagement à long terme de la part des autorités nationales et locales.
- Le **manque de données** sur les enfants en situation de handicap rend difficile le suivi des progrès, l'évaluation des besoins et l'établissement de liens entre les domaines politiques pertinents.

Tous ces facteurs contribuent à **l'inégalité d'accès et de qualité des services**. Dans tous les pays, les réformes systémiques et les investissements financiers sont essentiels pour une intervention précoce cohérente et de qualité. Dans le cas de la Belgique et de l'Espagne, il y a un besoin de stratégies au niveau national, en particulier concernant la désinstitutionnalisation et les espaces de jeu inclusifs.

L'analyse des pratiques adaptables montre que la clé réside dans une approche holistique qui place l'enfant au sein de sa famille et de sa communauté. Ce modèle favorise l'accès universel grâce à un soutien personnalisé, une collaboration intersectorielle et des interventions adaptées à la culture. La formation des professionnels et des parents est essentielle pour créer des environnements inclusifs et favoriser l'engagement des familles et des communautés. La confiance et la résilience sont renforcées grâce à des espaces de jeu accessibles et à des activités de

soutien pour les familles vulnérables et celles ayant des enfants en situation de handicap. Pour être efficaces à l'échelle, les stratégies doivent être adaptées au niveau local et soutenues par des politiques solides, avec un financement durable et des systèmes coordonnés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Principales recommandations pour la mise en place et la mise en œuvre du système IPE

Le dernier chapitre présente des recommandations aux décideurs politiques européens et nationaux, aux prestataires de services et à la société civile, et comprend deux lignes directrices sur la mise en œuvre des pratiques d'IPE et l'engagement des parties prenantes. Il se termine par des recommandations pour un cadre de suivi solide afin d'évaluer l'impact des services et des pratiques d'IPE. Cette section résume les recommandations formulées à l'intention des autorités européennes et nationales, des prestataires de services, de la société civile et des citoyens. Pour plus de détails, voir le chapitre 3 du Livre blanc.

Recommandations à l'intention des décideurs politiques de l'UE :

1. Lancer une **stratégie européenne sur l'IPE** dans le cadre de la prochaine phase de la **stratégie européenne en faveur des personnes handicapées**. Cela comprend :

- Une étude comparative sur les politiques et pratiques nationales en matière d'IPE;
- Les lignes directrices **de l'UE** pour les systèmes d'IPE, la promotion du développement de systèmes nationaux d'IPE.
- **Échange d'informations et d'expériences**, via la Plateforme Handicap,
- L'utilisation des **financements et des outils de l'UE** et l'intensification de la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'IPE.

2. **Renforcer la formation et le développement professionnel** relative à l'IPE dans le cadre de la **stratégie pour l'Union des compétences**. Cela comprend :

- L'intégration de l'IPE dans les lignes directrices pour l'élaboration des programmes d'Education et d'Accueil de la Petite Enfance (EAJE),
- L'élaboration et la diffusion de ressources de formation au niveau de l'UE, telles que les microcertifications et les modules d'apprentissage communs,
- La création d'une plateforme de formation d'IPE.
- La promotion des échanges professionnels transfrontaliers et la reconnaissance des compétences et des qualifications du personnel d'IPE.

3. Améliorer le suivi et la collecte de données sur l'IPE. Cela comprend:

- Élaborer des **indicateurs de suivi de l'IPE** dans le cadre de la garantie pour l'enfance et des cadres de suivi du Semestre européen et aligner leurs systèmes de collecte de données.
- Indicateurs nationaux basés sur ces cadres et alignement de la collecte de données sur l'IPE.

Recommandations à l'intention des décideurs politiques nationaux:

1. **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale globale d'IPE**, fondée sur l'analyse de la situation des pays, assortie de normes de qualité claires, d'un financement durable et de mécanismes de participation active des familles et de collaboration intersectorielle.

2. **Harmoniser les définitions, les cadres juridiques et les normes de service** pour garantir des définitions cohérentes du handicap et de l'éducation inclusive, en alignant les lois et les politiques pour promouvoir un accès équitable aux services d'IPE à l'échelle nationale avec des critères de qualité et d'inclusion uniformes.

3. **Investir dans la formation et le renforcement des capacités** en établissant et en finançant des programmes standardisés et continus pour les professionnels de la santé, de l'éducation et des secteurs sociaux afin de renforcer la collaboration et d'améliorer les compétences en matière de pratiques centrées sur la famille et inclusives.

4. **Améliorer les systèmes de collecte, de suivi et d'évaluation des données** en établissant des systèmes de données robustes et harmonisés pour suivre les enfants en situation de handicap et surveiller la prestation des services d'IPE. Élaborer et utiliser des indicateurs d'IPE pour suivre la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance et diffuser des connaissances sur les responsabilités sectorielles afin d'améliorer la coordination interministérielle.

5. **Promouvoir l'éducation inclusive et la désinstitutionnalisation** avec des stratégies, des objectifs, des calendriers et des ressources clairs, qui permettent aux enfants en situation de handicap de grandir dans un cadre familial et communautaire.

Recommandations pour les services et les praticiens:

1. Intégrer des approches participatives centrées sur la famille dans la prestation des services. En révisant régulièrement les méthodologies, en offrant une formation interdisciplinaire au personnel sur les pratiques inclusives et fondées sur les droits et en encourageant la coproduction.
2. Renforcer **la coordination et la collaboration intersectorielles** au moyen de protocoles et de canaux de communication clairs, de cadres de planification conjoints et de la gestion intégrée des cas, afin d'**harmoniser les objectifs et de suivre les progrès réalisés en fonction des besoins individuels des enfants et des familles**.
3. **Assurer l'accessibilité et l'inclusion dans les environnements de la petite enfance**, y compris les espaces de jeu et d'apprentissage, en utilisant **des technologies d'assistance** et du matériel adapté et en effectuant des évaluations continues en collaboration avec les enfants et les familles.

Recommandations à l'intention de la société civile et des citoyens

1. **Plaider en faveur d'un cadre national inclusif et centré sur la famille** : Construire des alliances pour promouvoir des stratégies d'IPE inclusives et centrées sur la famille, garantissant un financement durable, des normes de qualité et la participation des familles à l'élaboration des politiques.
2. **Surveiller la mise en œuvre et promouvoir la responsabilisation** : Participer aux mécanismes nationaux de supervision des politiques relatives à l'enfance et au handicap, produire des rapports indépendants afin de mettre en lumière les lacunes et les pratiques efficaces, et donner aux familles et aux communautés les moyens de partager leur expérience et de garder les autorités responsables de leurs actions.
3. **Renforcer la participation de la famille et de la communauté** : Créer des plateformes de co-crédation, soutenir le renforcement des capacités des familles dans la prise de décision et mener des campagnes inclusives en faveur de la diversité et des droits de l'enfant.



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Ce projet a reçu un financement du programme Erasmus+ de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de subvention n° 2022-1-ES01-KA220-ADU-000088960.

Les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles de l'auteur et du consortium Earlybrain ; l'UE/la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

www.earlybrain.eu

